



## Mise a pied par mon employeur a cause d'une vidéo snapchat

Par **Teedjay31**, le **04/06/2019** à **22:32**

Bonjour ,

Mon employeur vient de m'annoncer que je suis mis a pied a cause d'une vidéo que j'avais mis sur mons snapchat.

En effet, j'ai un de mes collègues de travail qui a vu cette vidéo drôle avec un client , et qui l'a filmé et envoyé a ma responsable sans que je le sache et sans que je donne l'accord, mon droit d'images a été violé et en plus je suis sanctionné !! Que dois-je faire s'il vous plaît pour rétablir cette injustice.

Merci par avance

Par **Visiteur**, le **04/06/2019** à **23:20**

Bonjour

Chacun est libre d'exprimer ses idées et ses opinions.

Cependant cette liberté d'expression s'arrête là où commence le respect dû à autrui, son employeur par exemple.

Vous parlez d'une vidéo avec un client, mais votre sujet n'évoque pas ce qui vous est reproché par votre employeur, ??? quelque soit le moyen qui lui a permis d'en prendre connaissance.

Concernant votre DROIT A L'IMAGE, et la personne qui a filmé et communiqué votre vidéo, vous ne pouvez pas grand chose car votre paramétrage a permis à tous vos "amis" de voir cette vidéo postée par vous.

Elle a utilisé votre image sans votre autorisation, vous avez utilisé celle d'un client, sans son autorisation je suppose...

Par **P.M.**, le **05/06/2019** à **08:41**

Bonjour,

Pour vous répondre concernant votre droit à l'image, vous ne pouvez pas normalement vous en prévaloir puisque c'est vous-même qui avez publié la vidéo sur un réseau social visible de tous ou au moins de beaucoup...

L'employeur devrait vous convoquer à un entretien préalable au licenciement puisque je présume qu'il s'agit d'une mise à pied conservatoire, je vous conseillerais de vous y faire assister de préférence par un Représentant du Personnel ou, en absence dans l'entreprise, par un Conseiller du Salarié, comme cette possibilité doit être rappelée dans la convocation...

C'est au cours de cet entretien que vous sera indiqué ce qui vous est reproché pour recueillir vos explications mais on peut se douter que l'employeur considère que "l'image" de l'entreprise est entachée et que vous avez outrepassé votre liberté d'expression...

Par **Teedjay31**, le **05/06/2019** à **08:47**

Je vous remercie pour votre réponse et les conseils que vous m'avez donnés  
Bien cordialement